

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 54 (1928)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

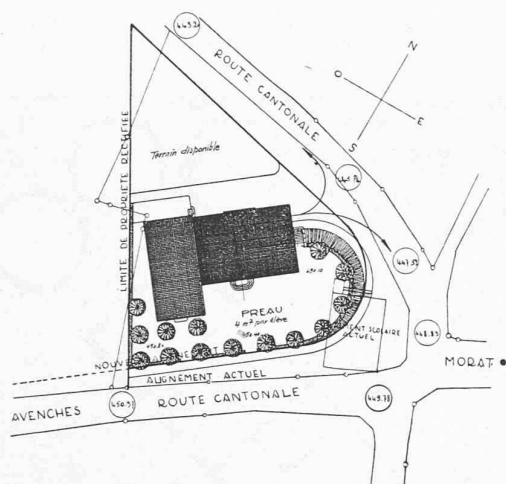
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

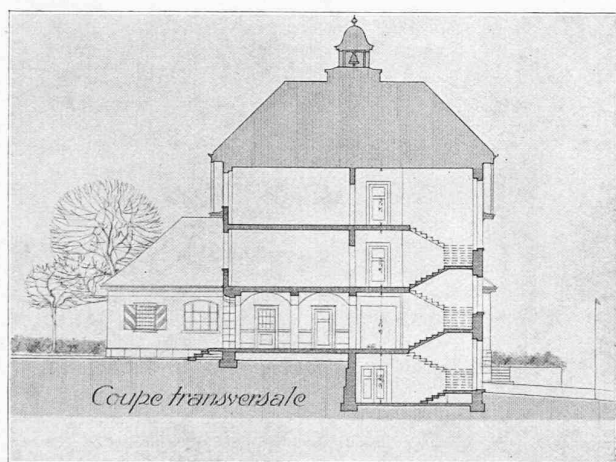
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Plan de situation. — 1 : 1500.



CONCOURS POUR LE COLLÈGE DE FAUG

IV^e prix : projet « Le Chandon »,
de M. C.-H. Durieu, architecte, à Lausanne.

L'ouverture des plis cachetés révèle comme auteurs des projets primés :

1^{er} prix : M. JOB, (de Lausanne), de la maison *Hertling & Job*, architectes, à Fribourg et Payerne.

2^e prix : M. CH. COIGNY, architecte, à Vevey.

3^e prix : M. ALPHONSE SCHORP, architecte, à Montreux.

4^e prix : M. C.-H. DURIEU, architecte, à Lausanne.

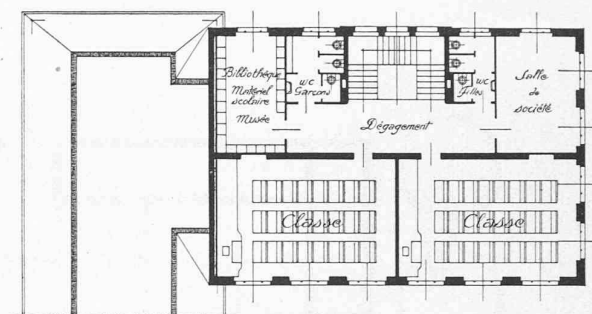
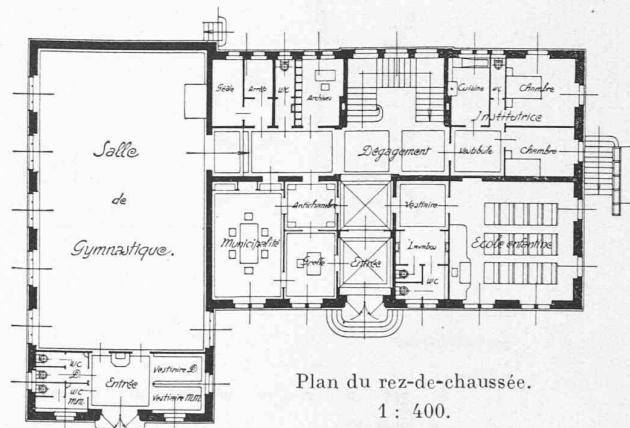
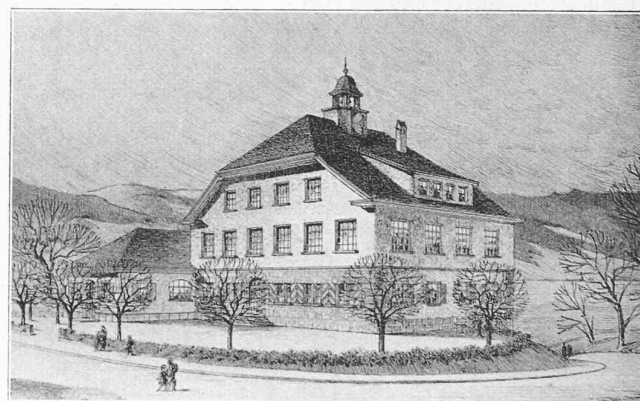
Les membres du Jury se plaisent à constater l'excellent résultat de ce concours. Plusieurs projets sont excellents. Le Jury regrette de ne pas pouvoir disposer d'une somme plus forte lui permettant de récompenser un plus grand nombre de projets.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Résultat de la votation des délégués, en avril 1918 (article 30 des Statuts).

Les deux propositions du Comité central (Approbation des comptes de 1927 et du budget pour 1928) ont été adoptées à l'unanimité par les Sections. — 17 Sections, avec 56 délégués, ont pris part à la votation.

Plan du 1^{er} étage. — 1 : 400.Plan du rez-de-chaussée.
1 : 400.

Association suisse d'Hygiène et de Technique urbaines et Section suisse de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux.

Assemblée générale, le samedi 9 juin 1928, à 9.30 h. à Morges.

Ordre du jour :

1. Procès-verbaux. — 2. Rapport du président. — 3. Rapport du secrétaire-caissier. — 4. Rapport des vérificateurs des comptes. — 5. Adoption des statuts. — 6. Organe officiel de l'Association. — Rapport de M. Archinard pour le Congrès de Nantes et St-Nazaire sur « Enlèvement et traitement des ordures ménagères spécialement sur les moyens simples et bon marché et sur le traitement en vase clos ». — 8. Rapport de MM. Curchod et Ponnaz sur les expériences faites pour la transformation des ordures ménagères dans les Cellules Beccari à l'essai. — 9. Communication de M. Dind : Contestation sur les causes d'une épidémie.

Visites éventuelles : Musée du Vieux Morges et cellule Beccari pour villa isolée.